

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, 800 rue de la Gauchetière Ouest Voir aux présentes - See herein Montréal **Ouébec** H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government **Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, 800 rue de la Gauchetière Ouest Voir aux présentes - See herein Montréal Ouébec H5A 1L6

Title - Sujet					
Système de traitement d'eau pot	able				
Solicitation No N° de l'invitation		Date			
EF928-180602/A		2017-10)-16		
Client Reference No N° de re EF928-18-0602	éférence du client	•			
GETS Reference No N° de ré PW-\$MTA-375-14569	férence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME		
MTA-7-40103 (375)					
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2017-11-27		Heure Avancée de l'Est HAE			
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:	7			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur		
Joseph, Marc Junior	-	m	ta375		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No	o N° de FAX		
(514) 496-3666 ()		(514) 49	(514) 496-3822		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service MINISTERE DES TRAVAUX CANADA PL.BONAVENTURE, PORTAIN 800 RUE DE LA GAUCHETIE MONTREAL Québec H5A 1L6 Canada	es et construction: PUBLICS ET SERVICE L S-E,BUR.7300	S GOUV	ERNEMENTAUX		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur					
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	·				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



Table des matières

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	Exigences relatives à la sécurité	2
1.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	3
2.2		
2.3		
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1		
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1		
5.2		
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1	Exigences relatives à la sécurité	7
6.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	7
6.3		
6.4		
6.5		
6.6		
6.7		
6.8		
6.9		
6.10 6.11		
_		
INTEC	GKITE — LISTE DES ADMINISTRATEURS	46

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'annexe « A » Énoncé des travaux ci-joint et des autres documents faisant partie intégrante de la présente demande de proposition et de tout contrat découlant.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (**2017-04-27**) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T Condition du matériel – soumission

2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-àvis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique (Voir Annexe A)

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière (Voir Annexe B)

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Il est obligatoire de fournir les documents techniques/descriptifs des produits que vous offrez (ex. dessins, fiche, croquis, etc.) afin de permettre leur évaluation technique. À défaut de ce faire, la <u>soumission sera</u> jugée non recevable.

Vous <u>devez</u> démontrer dans votre offre technique que vos produits et services sont conformes avec toutes les caractéristiques mentionnées à l'Annexe « C »; Spécifications techniques obligatoires.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- 1. Conformité aux exigences techniques obligatoires de l'Annexe C Critères techniques obligatoires à démontrer lors du dépôt de la soumission.
- 2. Acceptation des conditions établies dans la demande de proposition

4.1.2 Évaluation financière

- a) Conformité à la méthode d'établissement des prix proposés. Annexe «B»
- b) Les soumissionnaires sont tenus de soumettre des prix fermes pour chacun des postes frontaliers mentionnés à l'annexe «B».

Le montant total de la soumission de l'Annexe « B » Base de paiement sera calculé comme suit: Prix total du contrat = Somme des prix par poste frontaliers. (5postes)

4.1.3 Clause du Guide des CCUA

A0222T Évaluation du prix – Soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger 2014-06-26

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable.

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du Guide des CCUA

A0031T Méthode de sélection – critères techniques obligatoires 2010-08-16

La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (Voir Annexe D)

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

- **5.2.2** Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation de soumission En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>
- Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103 Id de l'acheteur - Buyer ID mta375 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

Le besoin est décrit en détail à l'annexe « A » Énoncé des besoins ci-joint et des autres documents faisant partie intégrante de la présente demande de proposition et de tout contrat découlant

Clauses et conditions uniformisées 6.3

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat - Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 28 février 2018.

6.4.1 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

Livraison, inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

Marc Joseph

Agent d'approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements

Bureau régional du Québec

800 rue de la Gauchetière Ouest, Suite 1110, Montréal, Qc, Canada, H5A 1L6

Téléphone: (514) 496-3666 Télécopieur: (514) 496-3822

Courriel: marc.joseph@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

EF928-18062

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

	gé de projet (sera complété par le Canada lors projet pour le contrat est :	de l'adjudication)
Nom :		
Titre :		
Organisation	<u>:</u>	
Adrocco	•	
Tálánhana i		
Téléphone .		
r elecopieur :	·	
Courriel :		
du contrat. Il contrat. On p autoriser les	est responsable de toutes les questions liées a eut discuter des questions techniques avec le	pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre au contenu technique des travaux prévus dans le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas x. De tels changements peuvent être effectués par l'autorité contractante.
6.5.3 Repr	ésentant de l'entrepreneur (À remplir avec vo	tre soumission)
Nom : Titre : Organisation Adresse : Téléphone : _ Télécopieur :	<u>:</u>	
À condition d des prix unita		gations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé elon un montant total de\$. Les droits de
interprétation	e paiera pas l'entrepreneur pour tout changem des travaux, à moins que ces changements à les n'aient été approuvées par écrit par l'autorité	
6.6.2 Limit Clause du <i>Gu</i> C6000C	te de prix uide des CCUA Limite de prix	2011/05/16
6.6.3 Claus C2000C H1000C	ses du guide des CCUA Taxes-entrepreneur établi à l'étranger Paiement unique	2007/11/30 2008-05-12

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

La facturation devra être émise à 100% lors de l'installation des équipements. TPSGC appliquera un paiement de 90% et une retenue de 10% sera payée sur réception des résultats d'analyse conformes suite aux travaux et des guides d'opération et d'entretien des équipements.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04);
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Spécifications à démontrer;
- f) Annexe D, Intégrité Liste des administrateurs
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Référence de

CCUA	Section	Date
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006/06/16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006/06/16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010/01/10
G1005C	Assurance-aucune exigence particulière	2016/01/28

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Acquisition d'un système de traitement d'eau

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- 1.0 Mise en situation
- 2.0 Description des sites
- 3.0 Mandat
- 4.0 Éléments à considérer
- 5.0 Lignes directrices
- 6.0 Produits Livrables
- 7.0 Présentation de la proposition de service
- 8.0 Santé et Sécurité
- 9.0 Documents fournis
- 10.0 Confidentialité et Propriété de l'information

TABLEAU ET PHOTOGRAPHIES

- A) TABLEAU DES RÉSULTATS D'ANALYSE
- B) PHOTOGRAPHIES DES ÉQUIPEMENTS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID mta375 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.0 Mise en situation

En sa qualité d'employeur fédéral, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) est tenue de veiller à ce que l'eau destinée à la consommation humaine qu'elle fournit à son personnel aux postes frontaliers partout au pays est bien potable et que l'approvisionnement est fiable et suffisant.

L'ASFC a sous sa garde environ vingt-quatre (24) postes frontaliers au Québec qui fournissent de l'eau potable hors réseau municipal. Beaucoup de ces postes sont isolés, et la plupart doivent compter sur une source locale, telles que l'eau souterraine. Les procédés de traitement de l'eau comme la filtration, l'adoucissement ou la désinfection varient considérablement d'un site à un autre.

L'ASFC assure divers degrés de surveillance de la qualité de l'eau dans ses installations depuis 2004, dans le cadre de son Programme national de surveillance de l'eau potable. Des échantillonnages d'eau brute sont effectués depuis quelques années pour la plupart des sites.

Les analyses effectuées démontrent que dans plusieurs cas, il s'avère nécessaire d'ajouter des dispositifs de traitement à la chaine de traitement en place afin de garantir une eau sécuritaire en tout temps.

L'ASFC a mandaté Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) afin d'obtenir les services d'une firme qualifiée dans le but de déterminer les dispositifs de traitement requis et de procéder à leur installation. Le présent mandat vise l'installation de divers équipements de traitement d'eau potable pour cinq (5) postes frontaliers dans les régions de l'Estrie et la Montérégie.

2.0 <u>Description des sites</u>

Les postes frontaliers couverts dans ce mandat, leurs caractéristiques et les besoins identifiés sont les suivants :

Hemingford:

- Adresse: 1 route 219 sud, Hemingford, Qc, J0L 1H0
- Superficie: 152 m², bâtiment d'un étage, ouvert 24hrs/24hrs, 7jrs/7jrs
- Nombre d'employés : 4
- Puits : plus de 30 mètres de profond
- Consommation d'eau quotidienne estimée : 1790 litres/jour
- Salles et équipements de consommation d'eau : 1 lavabo de cuisine, 1 salle de bain pour les employés, 2 salles de bain pour le public
- Équipements de traitement d'eau en place : pompe submersible, réservoir d'eau, réservoir à pression Well-S-Troll muni d'un contrôle à pression, pompe de surface, boitier de préfiltration Kinetico B16, adoucisseur Kinetico S250, préfiltration 1 µm, unité de stérilisation Viqua Pro-20

Problème à corriger :

Forte concentration de solides totaux à l'eau traitée.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

Lacolle 221:

- Adresse: 300 route 221, Lacolle, Qc, J0J 1J0
- Superficie: 242 m², bâtiment d'un étage, ouvert 24hrs/24hrs, 7jrs/7jrs
- Nombre d'employés : 4
- Puits : creusé en 1971, 270 mètres de profond
- Consommation d'eau quotidienne estimée : 1840 litres/jour
- Salles et équipements de consommation d'eau : 1 lavabo de cuisine, 1 salle de bain pour les employés, 2 salles de bain pour le public
- Équipements de traitement d'eau en place: Pompe submersible, système de chloration, réservoir de grande capacité, pompe de pressurisation, 2 réservoirs d'expansion, adoucisseur

• Problèmes à corriger :

- Forte production de sous-produits de désinfection
- Réservoir de contact trop volumineux pour les besoins du bâtiment
- Dureté et manganèse élevés

Morses Line:

- Adresse: 10 chemin Dutch, route 235, St-Armand, Qc, J0J 1T0
- Contexte: Espace restreint pour l'installation d'un système de traitement d'eau (voir photos).
- Superficie: 91 m2, bâtiment d'un étage, ouvert 8hrs à 16hrs, 7jrs/7jrs
- Nombre d'employés :
- Puits : creusé en 2015, 50 mètres de profond
- Salles et équipements de consommation d'eau : 1 lavabo de cuisine, 2 salles de bain pour les employés, 2 salles de bain pour le public, 2 cellules avec lavabo et toilette.

• Problèmes à corriger :

- Aucun système de traitement d'eau.
- Dureté et solides totaux dissous élevées.

Glen Sutton:

- Adresse : 139 chemin de la Vallée Missisquoi, Sutton, Qc, J0E 2K0
- Superficie: 147 m2, bâtiment d'un étage, ouvert 24hrs/24hrs, 7jrs/7jrs
- Nombre d'employés : 2
- Puits : creusé en 1986, 76 mètres de profond
- Consommation d'eau quotidienne estimée : 860 litres/jour
- Salles et équipements de consommation d'eau : 1 lavabo de cuisine, 1 salle de bain pour les employés, 2 salles de bain pour le public
- Équipements de traitement d'eau en place : Pompe submersible, réservoir à pression Well-Mate muni d'un contrôle de pression (46-60 psi), filtre 1 μm.

Problèmes à corriger :

- Aucun système de désinfection d'eau.
- Manganèse élevé.
- Tannins et lignines élevés.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 7342-MTA-7-40103

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Highwater:

- Adresse: 4 Chemin Mansonville, route 243, Qc, J0E 1X0
- Superficie: 282 m², bâtiment d'un étage, ouvert 24hrs/24hrs, 7jrs/7jrs
- Nombre d'employés : 3
- Puits : 42 mètres de profond
- Consommation d'eau quotidienne estimée : 1380 litres/jour
- Salles et équipements de consommation d'eau : 1 lavabo de cuisine, 1 salle de bain pour les employés, 2 salles de bain pour le public
- Équipements de traitement d'eau en place : Pompe de surface 1 HP, réservoir de pression Red Lion (RL-20) munie d'un contrôle de pression 40-60 psi, filtre 1µm, adoucisseur, système UV non-certifié NSF 55.
- Problèmes à corriger :
- Le système UV n'est pas certifié NSF 55.

3.0 Mandat

Globalement, le mandat de l'entrepreneur retenu sera d'installer les équipements requis qui permettront de compléter ou mettre aux normes les filières de traitement dans le but d'assurer en tout temps la qualité bactériologique et physicochimique de l'eau potable.

Les chaines de traitement doivent tenir compte des particularités de chacun des sites notamment mais sans s'y restreindre, les équipements déjà en place, les contraintes d'espace, les caractéristiques de l'eau potable et les problèmes de qualités de l'eau observés. Les chaines de traitement recommandées devront aussi tenir compte de l'éloignement et de l'isolement des sites et du fait qu'il n'y a aucun technicien d'immeuble présent en permanence dans les bâtiments. Ceux-ci sont généralement visités une fois par mois. Les chaines de traitement à privilégier sont donc celles qui sont les plus simple à opérer et qui requiert un minimum de suivi et d'entretien. Les solutions proposées devront aussi prévoir un système d'alerte simple et peu couteux en cas de panne des dispositifs de traitement.

Les objectifs du mandat sont les suivants :

Hemingford:

- Système d'osmose inverse certifié CSA B483.1 pour le robinet de la cuisinette;
- Installation d'une valve de dérivation du système de traitement d'eau (en prévision d'opérations de désinfection du puits).

Lacolle 221:

Remplacement du réservoir de contact (réservoir vert sur les photos en annexe) par un réservoir de 80 gallons. L'entrepreneur devra disposer à l'extérieur du local le réservoir vert (voir photos 11 et 12). Le découpage sera nécessaire pour le sortir du local. La disposition au rebut sera de la responsabilité de TPSGC:

- Dimension du réservoir : approximativement 11 pieds de longueur, 55 pouces de hauteur, 67 pouces de largeur;
- o Dimension de la porte du local : 35 pouces de largeur par 7 pieds de hauteur ;
- Matériel du réservoir : fibre de verre :
- Adoucisseur certifié CSA B483.1, comprenant l'équipement de pré-filtration. Fonctionnement en duplex (remplacement de l'équipement en place);

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 7342-MTA-7-40103

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- Filtre au charbon (média de charbon activé certifié NSF 61), fonctionnement en duplex;
- Pré-filtre pour système UV ;
- Système UV certifié NSF 55 classe A opérant à une dose de 40 mj/cm2 (réf. : Guide de conception des petites installations de production d'eau potable, p. 42, 4.5.1, MDDELCC, août 2017), comprenant l'équipement de pré-filtration;
 - Un restricteur de débit peut être proposé pour atteindre la dose requise (restriction maximale à 10 gpm);
 - Ne pas inclure une électrovalve (solénoïde valve), il ne doit pas y avoir d'arrêt de l'alimentation en eau en cas d'alarme sur le système UV ;
- Quartz et lampe UV de rechange;
- Installation d'une valve de dérivation du système de traitement d'eau (en prévision d'opérations de désinfection du puits) ;
- Renouvellement et réaménagement de la tuyauterie et des connexions en fonction de la configuration et de l'installation des éléments de traitement d'eau.

Morses Line:

- Adoucisseur certifié CSA B483.1, comprenant l'équipement de pré-filtration. Fonctionnement en duplex;
- Système UV certifié NSF 55 classe A opérant à une dose de 80 mj/cm2 (réf. : Guide de conception des petites installations de production d'eau potable, p. 42, 4.5.1, MDDELCC, août 2017), comprenant l'équipement de pré-filtration;
 - Un restricteur de débit peut être proposé pour atteindre la dose requise (restriction maximale à 10 gpm);
 - Ne pas inclure une électrovalve (solénoïde valve), il ne doit pas y avoir d'arrêt de l'alimentation en eau en cas d'alarme sur le système UV;
- Quartz et lampe UV de rechange;
- Installation d'une valve de dérivation du système de traitement d'eau (en prévision d'opérations de désinfection du puits).

Glen Sutton:

- Adoucisseur certifié CSA B483.1, comprenant l'équipement de pré-filtration. Fonctionnement en duplex;
- Filtre au charbon (média de charbon activé certifié NSF 61), fonctionnement en duplex ;
- Système UV certifié NSF 55 classe A opérant à une dose de 80 mj/cm2 (réf. : Guide de conception des petites installations de production d'eau potable, p. 42, 4.5.1, MDDELCC, août 2017), comprenant l'équipement de pré-filtration;
 - Un restricteur de débit peut être proposé pour atteindre la dose requise (restriction maximale à 10 gpm);
 - Ne pas inclure une électrovalve (solénoïde valve), il ne doit pas y avoir d'arrêt de l'alimentation en eau en cas d'alarme sur le système UV;
- Quartz et lampe UV de rechange;
- Installation d'une valve de dérivation du système de traitement d'eau (en prévision d'opérations de désinfection du puits) ;
- Installation d'une valve/robinet située avant le système de traitement d'eau et permettant d'échantillonner l'eau brute (espace de dégagement suffisant pour manipuler et emplir des bouteilles);
 - Voir photo #19: Le robinet en place rend difficile le remplissage des bouteilles.

Highwater:

- Adoucisseur certifié CSA B483.1, comprenant l'équipement de pré-filtration. Fonctionnement en duplex (remplacement de l'équipement en place);
- Filtre au charbon (média de charbon activé certifié NSF 61), fonctionnement en duplex;
- Système UV certifié NSF 55 classe A opérant à une dose de 80 mj/cm2 (réf. : Guide de conception des petites installations de production d'eau potable, p. 42, 4.5.1, MDDELCC, août 2017), comprenant l'équipement de pré-filtration ;
 - Un restricteur de débit peut être proposé pour atteindre la dose requise (restriction maximale à 10 gpm);
- Ne pas inclure une électrovalve (solénoïde valve), il ne doit pas y avoir d'arrêt de l'alimentation en eau en cas d'alarme sur le système UV;
- Installation d'une valve de dérivation du système de traitement d'eau (en prévision d'opérations de désinfection du puits).

Pour se faire, l'entrepreneur retenu devra, effectuer toutes les tâches requises dont

• Prendre connaissance des informations disponibles :

Description des installations (voir point 2.0);

Tableau des résultats d'analyse (annexe A).

Équipements choisis :

Pour chacun des sites, indiquer les équipements proposés (proposition de service), les schémas des chaînes de traitement et un calendrier de réalisation des travaux pour approbation écrite (pour la réunion de démarrage);

Installer les équipements, les mettre en service et procéder aux prélèvements de l'eau avant et après traitement (entrée d'eau et robinet de cuisine) ;

Former un (1) technicien désigné par TPSGC pour l'entretien des équipements installés :

Suite aux travaux réalisés sur la chaîne de traitement, valider la performance par des échantillonnages d'eau en regard des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada et de l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP). Les échantillons d'eau devront être confiés à un laboratoire accrédité désigné par TPSGC et les analyses d'eau seront directement facturées à TPSGC par le laboratoire (entente entre le laboratoire désigné et TPSGC, le coût des analyses de laboratoire ne devra pas faire partie de la soumission).

Fournir un guide d'opération et d'entretien des équipements (copie en français seulement).
 Ce document comprendra les éléments suivants :

Page titre de présentation ;

Schéma de la chaîne de traitement complète (sens de l'eau, de l'entrée vers le réseau de distribution) ;

Photographie générale de la chaîne de traitement avec identification des principaux composants ;

Nom, # de série et certification des principaux équipements ;

Maintenance recommandée des principaux équipements avec fréquence ;

Manuels d'entretien des principaux équipements installés par l'entrepreneur.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.0 Éléments à considérer

1.1 Travaux sur le site

À tout moment, les activités de l'Agence des Services frontaliers auront préséance sur le projet.

1.2 Réunion de démarrage

Une réunion de démarrage avec tous les intervenants aura lieu au début du projet et sera coordonnée par TPSGC. Cette réunion traitera notamment et sans s'y limiter des points suivants :

- Rôles des intervenants ;
- Présentation et contexte du projet ;
- Proposition de l'entrepreneur (présentation des équipements et certification, schéma des systèmes de traitement);
- Calendrier d'éxécution du projet.

1.3 Matériels et équipements

L'entrepreneur doit fournir tout le matériel et l'équipement nécessaires à la réalisation des travaux et assurer le fonctionnement adéquat de ces équipements.

1.4 Remise en état des lieux

L'entrepreneur sera responsable de nettoyer le site au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Aucun déchet ne doit être laissé sur place.

1.5 Communication

Toutes les décisions nécessaires au bon déroulement des travaux devront être prises en étroite collaboration entre l'entrepreneur et le représentant de TPSGC. L'entrepreneur n'est pas autorisé à communiquer directement avec le personnel de l'ASFC. Aucune information ne doit être transmise par le représentant de l'entrepreneur aux membres du personnel de l'ASFC.

5.0 Lignes directrices

Le Gouvernement fédéral doit se conformer aux lois, règlements, codes et décisions des «autorités compétentes». L'entrepreneur doit exécuter ses travaux conformément aux lois, règlements, codes, guides et normes fédéraux, provinciaux ou municipaux applicables, particulièrement, mais sans s'y limiter:

- Loi canadienne sur la protection de l'environnement;
- Loi sur les pêches;
- Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (Santé Canada);
- Loi sur la qualité de l'environnement;
- Règlement sur la qualité de l'eau potable ;
- Règlement canadien sur la santé et la sécurité du travail partie X et XIV;
- Loi sur la santé et sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1);
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail, S-2.1, r.19.01;
- Code de sécurité pour les travaux de construction, S-2.1, r.6;

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID mta375 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- American Water Works Association manuals
- Conseil pour un approvisionnement en eau salubre dans les secteurs de compétence fédérale
- CAN/CSA B483.1 Systèmes de traitement de l'eau potable
- NSF/ANSI 42 Drinking Water Treatment Units Aesthetic Effects
- NSF/ANSI 44 Cation exchange water softeners
- NSF/ANSI 53 Drinking Water Treatment Units Health Effects
- NSF/ANSI 55 Ultraviolet Microbiological Water Treatment Systems
- NSF/ANSI 58 Reverse osmosis drinking water treatment systems
- NSF/ANSI 61 Drinking Water system components Health Effects
- NSF/ANSI 62 Drinking Water Distillation Systems
- Code national de la plomberie Canada 2010
- Régie du bâtiment du Québec <u>article 2.2.10.17 du Code de construction</u>¹

Pour l'employé qui définira les chaînes de traitement, il est de la responsabilité de l'entrepreneur de fournir la preuve de la certification valide de l'Association des entreprises spécialisées en eau du Québec (AESEQ). Une ressource certifiée selon l'AESEQ devra être disponible jusqu'à l'éxécution du contrat.

Pour le ou les employés qui procèderont à l'installation et au raccordement des dispositifs de traitement d'eau, il est de la responsabilité de l'entrepreneur de fournir la preuve de la licence de la sous-catégorie 15.5 – Entrepreneur en plomberie (Régie du bâtiment du Québec). Une ressource possédant la licence sous-catégorie 15.5 – Entrepreneur en plomberie, devra être disponible jusqu'à l'éxécution du contrat.

Tel qu'exigé dans la norme CAN/CSA-B483.1-07, « Les systèmes de traitement de l'eau potable et toutes les pièces qui les composent doivent être conformes aux exigences de cette norme et aux exigences d'intégrité structurelle et d'extraction des substances spécifiées dans la NSF/ANSI 42, NSF/ANSI 44, NSF/ANSI 53, NSF/ANSI 55, NSF/ANSI 58, NSF/ANSI 61 ou NSF/ANSI 62, selon le cas. ».

L'utilisation de tuyauterie en PEX (polyéthylène réticulé) est permise et le cas échéant, l'entrepreneur doit démontrer que pour le matériel utilisé, l'indice de propagation de flamme est d'au plus 25 et l'indice de dégagement de fumée est d'au plus 50 (réf. : Code de construction du Québec).

6.0 Produits Livrables

L'entrepreneur devra s'assurer de transmettre les livrables identifiés dans la présente section dans le format précisé et selon l'échéancier prévu.

- Pour la réunion de démarrage :
 - Demande d'approbation de la chaine de traitement ;
 - Description de la chaine de traitement (schéma);
 - Les preuves de certification de chacun des dispositifs de traitement qui seront installés.
- Après l'installation des équipements :

¹ Pour les détails, consultez le bulletin technique sur l'application de l'article <u>2.2.10.17 – Dispositifs de traitement de l'eau</u> potable

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- o Un guide d'opération et d'entretien des équipements spécifiques à chacun des sites.
- 3. Service après-vente d'un an incluant le support à la résolution des problématiques de fonctionnement et un délai de réponse de 24H suite à un appel de service.

7.0 Présentation de la proposition

La proposition doit inclure dans l'ordre, les points suivants:

- L'équipe de travail;
- L'expérience de l'entrepreneur par une brève description de trois (3) projets similaires réalisés dans les cinq (5) dernières années, incluant les coordonnées des clients;
- Le formulaire de coûts détaillés. Veuillez indiquer le coût par poste à la base de paiement.

7.1 La présentation de l'équipe de travail

Une liste de personnes qui seront spécifiquement désignées pour la réalisation du présent mandat, leurs rôles et responsabilités pour le présent mandat ainsi qu'un à deux exemples récents (dans les cinq dernières années) démontrant leur expérience dans la réalisation de mandats similaires. Au moins une des personnes proposées devra détenir la formation de spécialiste certifié en eau potable domestique de l'Association des entreprises spécialisées en eau du Québec (AESEQ). La personne en charge de l'installation doit posséder une licence de la sous-catégorie 15.5 – Entrepreneur en plomberie. Veuillez inscrire le personnel dans un tableau (voir exemple ci-dessous) et fournir les preuves de formation et/ou certification.

	Nom	Rôle	Projets	Année
1a	Marine Bonneau	Rédiger rapport DEP en traitement des eaux	Ville de Coaticook – brève description	Été 2015
1b	Bob Dansereau	Installation Licence # xyz	Particulier	Printemps 2014
2a				
2b				

 $\ensuremath{\text{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID mta375 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.2 L'expérience de l'entrepreneur

Fournir une liste de trois (3) projets similaires réalisés dans les cinq (5) dernières années incluant pour chacun une brève description, l'année de réalisation, le montant du projet ainsi que les coordonnées des clients. Veuillez inscrire les projets dans un tableau (voir exemple ci-dessous).

	Description	Année	Montant	Client
1				
2				
3				

7.3 Évaluation des propositions de service

Prendre note que la présentation dans l'équipe de travail d'au moins une (1) personne possédant la formation de spécialistes certifiés en eau potable domestique de l'Association des entreprises spécialisées en eau du Québec (AESEQ) est un critère obligatoire à l'acceptation des soumissions. Dans le cas où cette exigence ne serait pas respectée, la proposition sera rejetée.

8.0 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) reconnaît qu'il est tenu de protéger la santé et d'assurer la sécurité de toutes les personnes qui travaillent sur des projets de construction de l'État. Il reconnaît également que les employés fédéraux et ceux du secteur privé ont droit de bénéficier de l'entière protection prévue dans les règlements sur l'hygiène et la sécurité au travail.

Pour satisfaire à cette exigence et améliorer la protection de la santé et de la sécurité de toutes les personnes se trouvant dans des chantiers de construction fédéraux, TPSGC accepte de se conformer aux lois et aux règlements des provinces et des territoires sur l'hygiène et la sécurité au travail, en plus du Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail et du Code canadien du travail – partie II.

En acceptant ce mandat, l'entrepreneur intervenant sur le lieu de travail doit :

- Délimiter l'aire de travail et en contrôler l'accès;
- S'assurer que les travailleurs ont reçu la formation et l'information nécessaire pour exécuter les travaux de façon sécuritaire et que tous les outils et équipements de protection requis sont disponibles, conformes aux normes, aux lois et aux règlements et utilisés ;
- Respecter en tout temps les dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité pour les travaux de construction :
- Aviser les travailleurs qu'ils ont le droit de refuser tout travail qui comporte un danger pour leur santé ou leur sécurité;
- Selon l'environnement du lieu de travail, porter les équipements de protection individuelle (ÉPI) requis conformément aux normes, lois et règlements en vigueur. L'achat et l'entretien des ÉPI sont sous la responsabilité de l'entrepreneur;
- Avoir un moyen de communication en sa possession afin de répondre à une situation d'urgence;
- Prendre au besoin des mesures de sécurité pour protéger les usagers et travailleurs se trouvant sur le site tel que des panneaux, des affiches, des rubans ou des clôtures, de manière à identifier et isoler les risques pour la santé des usagers au cours de travaux.

Id de l'acheteur - Buyer ID mta375 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

En cas d'incident imprévu, l'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires, incluant l'arrêt des travaux, pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs, des occupants et du public et communiquer sans délai avec le responsable technique.

9.0 Documents fournis

À titre informatif, voici la liste des documents fournis avec cette demande de proposition :

- Tableau des résultats d'analyse de l'eau brute
- Photographie des équipements installés

10.0 <u>Confidentialité et propriété de l'information</u>

Toute l'information reçue et les documents produits dans le cadre du présent mandat demeurent la propriété unique de TPSGC et ASFC. L'entrepreneur ne pourra pas divulguer, reproduire ou faire référence aux documents consultés ou produits dans le cadre de ce mandat sans recevoir, au préalable, un consentement explicite écrit par TPSGC ou l'ASFC. Cette mesure s'applique pour toutes les formes de documents, y compris les versions électroniques. TPSGC et l'ASFC se réservent le droit de faire une utilisation libre des documents produits par l'entrepreneur.

TABLEAU DES RÉSULTATS D'ANALYSE

	Hemingford	Lacolle 221	Morses Line	Glen Sutton	Highwater
Coliformes totaux (UFC/100ml)	<1	<1	>80	1	33
E. coli (UFC/100ml)	<1	<1	<1	<1	<1
Bactéries atypiques (UFC/100ml)	110	<1	80	1	<1
Alcalinité (mg CaCO3/L)	255.0	297.0	296.0	90.2	49.1
рН	7.8	7.6	7.5	6.9	6.8
Solides totaux dissous (mg/L)	668.0	362.0	716.0	162.0	256.0
Turbidité (UTN)	13.1	1.8	0.3	0.3	0.7
Couleur (UCV)		<5	<5	<5	<5
Tannins et lignines (mg phenol/L)		<0.1	<0.1	1.2	<0.1
Dureté (mg CaCO3/L)	365	285	454	99	96
Calcium (mg/L)	78.4	67.6	143.0	34.8	24.0
Cuivre (mg/L)	0.018	0.001	0.003	0.004	0.066
Fer (mg/L)	0.978	0.23	<0.070	<0.070	<0.070
Manganèse (mg/L)	0.034	0.085	0.002	2.62	0.004
Sodium (mg/L)	45.8	27	47.2	10.9	27.3
THM (mg/L)		0.242			

Les résultats proviennent d'échantillonnages d'eau réalisés en juillet 2017.

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

PHOTOGRAPHIES DES ÉQUIPEMENTS HEMINGFORD



Photo 1 : Espace sous l'évier de cuisine



Photo 2 : installations du poste frontalier de Hemingford



Photo 3 : installations du poste frontalier de Hemingford

LACOLLE 221

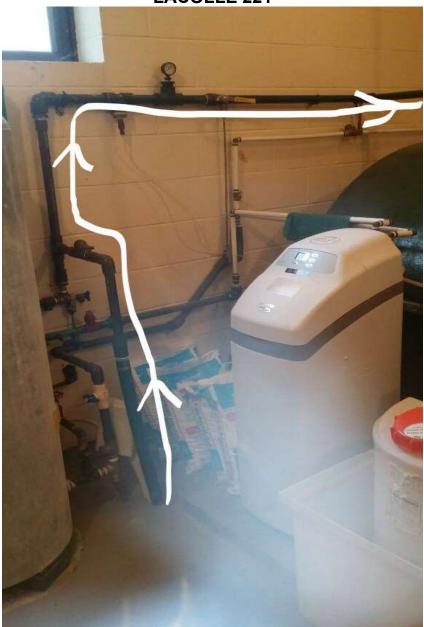


Photo 4 : cheminement de l'eau et installations du poste frontalier de Lacolle 221



Photo 5 : cheminement de l'eau et installations du poste frontalier de Lacolle 221

Photo 6 : cheminement de l'eau et installations du poste frontalier de Lacolle 221



Photo 7 : cheminement de l'eau et installations du poste frontalier de Lacolle 221

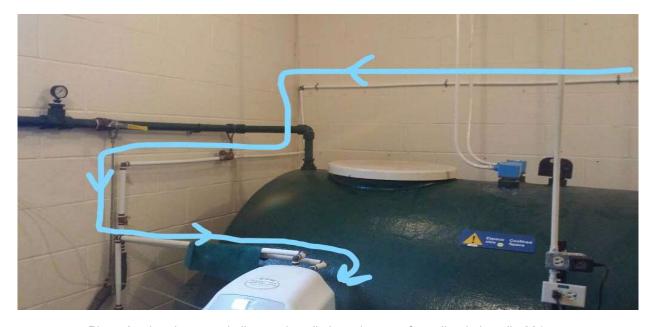


Photo 8 : cheminement de l'eau et installations du poste frontalier de Lacolle 221



Photo 9 : cheminement de l'eau et installations du poste frontalier de Lacolle 221



Photo 10 : cheminement de l'eau et installations du poste frontalier de Lacolle 221



Photo 11 : vue d'ensemble du réservoir à sortir du local



Photo 12 : porte d'accès au local

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

MORSES LINE

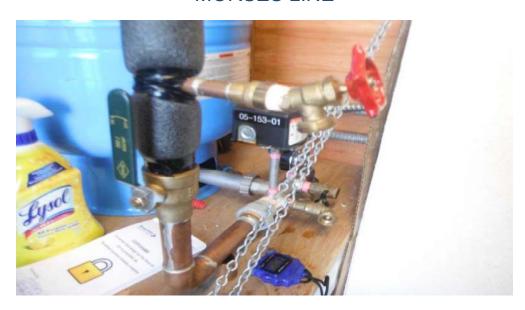




Photo 14 : installations du poste frontalier de Morses Line

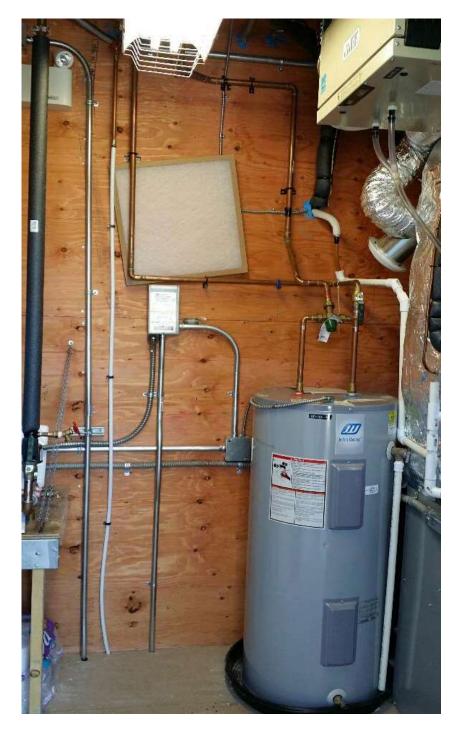


Photo 15 : installations du poste frontalier de Morses Line



Photo 16 : installations du poste frontalier de Morses Line

GLEN SUTTON



Photo 17 : installations du poste frontalier de Glen Sutton

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103



Photo 18 : installations du poste frontalier de Glen Sutton



Photo 19 : installations du poste frontalier de Glen Sutton

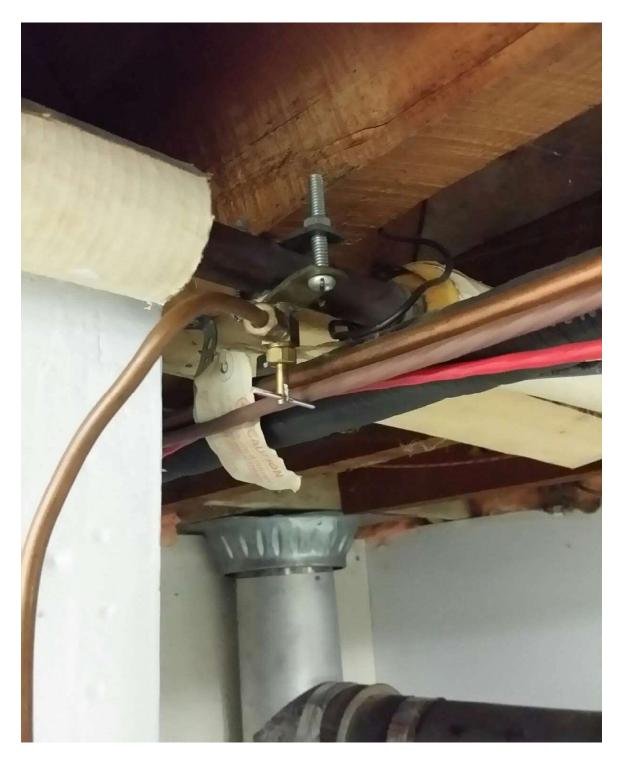


Photo 20 : installations du poste frontalier de Glen Sutton Page 38 of - de 53

HIGHWATER



Photo 21 : installations du poste frontalier de Highwater

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103



Photo 22 : installations du poste frontalier de Highwater



Photo 23 : installations du poste frontalier de Highwater

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

% Id de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ N^{\circ} \ \text{CCC} \ / \ \text{CCC No.} / \ N^{\circ} \ \text{VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Acquisition d'un système de traitement d'eau

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EF928-18062/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EF928-18062 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Prix par poste frontalier
\$
\$
\$
\$
\$
\$

La facturation devra être émise à 100% lors de l'installation des équipements. TPSGC appliquera un paiement de 90% et une retenue de 10% sera payée sur réception des résultats d'analyse conformes suite aux travaux et des guides d'opération et d'entretien des équipements.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EF928-18062/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EF928-18062

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « C »

Spécifications techniques à démontrer

Acquisition d'un système de traitement d'eau

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EF928-18062/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EF928-18062

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 7342-MTA-7-40103

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Critères d'Évaluation

Afin de se conformer à la présentation des critères d'évaluation, se référer à la Section I - Soumission technique du point 3.1. - Instructions pour la préparation des soumissions de la Partie 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS de la Demande de Proposition.

Critères d'évaluation

Les systèmes recherchés doivent avoir les descriptions et spécifications mentionnées à l'Annexe A. Ces descriptions et spécifications sont désignées ci-après.

Obligatoires

- Certification valide de l'Association des entreprises spécialisées en eau du Québec (AESEQ).
- Licence de la sous-catégorie 15.5 Entrepreneur en plomberie (Régie du bâtiment du Québec)

À Démontrer

Spécifications techniques	Spécifier l'endroit dans la soumission où sont démontrées les spécifications demandées.
La tuyauterie en PEX (polyéthylène réticulé) est permise. Démontrer que pour le matériel utilisé, l'indice de propagation de flamme est d'au plus 25 et l'indice de dégagement de fumée est d'au plus 50 (réf. : Code de construction du Québec).	
Présentation de l'équipe de travail (7.1)	
L'expérience de l'entrepreneur (7.2)	
Formulaire de coûts détaillés. Coût par poste à la base de paiement.	

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

% Id de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ N^{\circ} \ \text{CCC / CCC No./ N}^{\circ} \ \text{VME - FMS}$

ANNEXE « D »

INTÉGRITÉ – Liste des administrateurs

Acquisition d'un système de Refroidissement de circulation de précision

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 7342-MTA-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta 375 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Liste complète des administrateurs

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

INSCRIRE TOUS LES NOMS, PRÉNOMS ET TITRES DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

